

Communiqué de presse

Le 13 Juillet 2011

Visites médicales d'aptitude à la conduite automobile : La revalorisation à 33 € obtenue par le SMACMAC confirmée ce jour au Journal Officiel

Le Syndicat des Médecins Agréés pour le Contrôle Médical d'Aptitude à la Conduite (SMACMAC) se félicite de la publication au Journal Officiel de la revalorisation du tarif de la visite médicale d'aptitude à la conduite qu'il a obtenue après plusieurs mois de négociations avec les différents ministères concernés.

Conformément aux accords entre le SMACMAC et le gouvernement, l'Arrêté du 29 juin 2011 porte la rémunération des médecins agréés, tant en ville qu'en commission médicale primaire, de 24,40 € à 33 €. Cette disposition est applicable au 1er septembre.

De plus, l'évolution de cette rémunération sera désormais calquée sur l'évolution de la valeur de la consultation du généraliste.

Le SMACMAC se félicite de cette revalorisation qui intervient après plus de 10 ans de stagnation, ce qui confirme son utilité pour apporter des réponses concrètes aux problèmes des médecins agréés qu'il incite vivement à le rejoindre.